



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 64913

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'intérêt de créer un ticket de restauration étudiante. De nombreux étudiants n'ont pas toujours la possibilité de prendre leur repas dans les restaurants universitaires. Il serait donc souhaitable qu'ils puissent bénéficier des tickets restaurant comme c'est le cas dans les entreprises et les administrations. Ce ticket leur permettrait de choisir entre le restaurant universitaire, la restauration privée ou l'achat dans le commerce. Il souhaiterait savoir si un tel projet est envisageable.

Texte de la réponse

Le conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS) a adopté le 4 décembre 2009 le projet 2010-2013 du réseau des oeuvres universitaires. Ce projet permettra de formaliser le contrat d'objectifs avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur. S'agissant de la restauration universitaire, celle-ci doit s'adapter à la diversité des publics et au caractère évolutif des besoins, tout en réaffirmant son rôle social. Le projet du réseau prévoit donc notamment dans ce domaine - de mieux prendre en compte la diversité des publics pour la définition des politiques tarifaires, tout en garantissant pour les étudiants le tarif social défini nationalement ; de réfléchir à une politique de fidélisation ; d'investir tous les segments de la restauration (du plateau à la distribution automatique) ; d'optimiser l'adéquation offres-attentes et besoins en lien avec l'évolution de la demande grâce à des études de marché ; de travailler avec les établissements d'enseignement supérieur sur l'aménagement des plages horaires de service lors de la pause méridienne ; de généraliser la charte de qualité de service dans toutes les structures de restauration ; de réactualiser les schémas directeurs de la restauration à l'échelle de chaque site et en lien avec les établissements et les étudiants ; de poursuivre la mise en oeuvre d'actions de prévention en faveur de la santé et de l'équilibre alimentaire ; d'introduire des produits issus de l'agriculture biologique dans les menus en tenant compte des équilibres alimentaires et économiques ; d'améliorer la gestion de la restauration universitaire notamment en optimisant l'activité. Le réseau des oeuvres universitaires regroupe, sur l'ensemble du territoire, 618 établissements de restauration, dont 277 cafétérias et brasseries, et offre à l'ensemble des étudiants dans les limites d'un prix de revient à peine supérieur à 5 EUR (dont 2,90 EUR à la charge de l'étudiant) des repas équilibrés. Dans ces conditions, on peut considérer que les prestations servies par le réseau des oeuvres sont les plus favorables aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64913

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11071

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5043